Zeitschrift: Wasser Energie Luft = Eau énergie air = Acqua energia aria

Herausgeber: Schweizerischer Wasserwirtschaftsverband

Band: 101 (2009)

Heft: 3

Artikel: Situation actuelle et à venir de la gestion des eaux en Suisse : image représentative de l'opinion

Autor: Schaffner, Monika / Pfaundlerm Martin / Aschwander, Hugo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-941949

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Situation actuelle et à venir de la gestion des eaux en Suisse

Image représentative de l'opinion*

■ Monika Schaffner, Martin Pfaundler, Hugo Aschwanden

Résumé

Le cadre général de la gestion des eaux en Suisse évolue. En plus des initiatives législatives à l'échelon fédéral, un grand nombre d'activités sont en cours, surtout dans les cantons. Ces dernières années, une série d'analyses et de rapports d'experts a cherché à montrer dans quelle mesure la gestion des eaux devait être adaptée à cette évolution. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a résumé les résultats de ces études en 28 thèses sur l'état et l'avenir de la gestion des eaux en Suisse, envoyées pour avis aux acteurs déterminants. Le but de cette enquête était d'obtenir un tableau représentatif des avis des milieux de la gestion des eaux en Suisse. Le présent article récapitule les thèses et les résultats de l'enquête et montre comment en tirer parti dans les futures activités destinées à faire évoluer la gestion des eaux en Suisse.
Keywords: Gestion des eaux; développement; stratégie; gestion intégrée par bassin versant.

1. Introduction

La gestion des eaux en Suisse a été évaluée pour la dernière fois de manière systématique et complète en 1980 [1]. Les révisions de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE) sont entrées en vigueur au début des années 90, les ordonnances d'application en 1998. La gestion des eaux en Suisse est en pleine évolution. En plus des initiatives législatives lancées à l'échelon fédéral, un nombre impressionnant d'activités sont en cours, surtout dans les cantons. De plus, au plan international, on recommande à la Suisse de mettre au point des instruments pour la gestion des ressources. Au vu de cette évolution, du cadre général actuel et des défis à relever, il est aujourd'hui opportun de faire un état des lieux.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Agenda 21 pour l'eau [2] ont réalisé ces dernières années une série d'analyses et de rapports d'experts sur la gestion des eaux en Suisse, afin de savoir si celle-ci doit être adaptée aux défis de l'avenir et comment [3, 4, 5]. Les résultats de ces études sont récapitulés sous forme de thèses présentant la situation actuelle et à venir de la gestion des eaux en Suisse [6]. Ce document donne une vue d'ensemble des activités en cours dans le domaine de la gestion des eaux en Suisse ainsi que des tendances et des évolutions qui s'y dessinent. Il est axé sur les thèmes qui sont considérés comme les principaux défis actuels et à venir dans le domaine des eaux. Le rapport a ensuite été envoyé sous forme d'enquête aux principaux acteurs de la gestion des eaux en Suisse pour avis. Cette enquête avait pour but de savoir ce que les milieux compétents pensent des thèses formulées, afin d'obtenir une image représentative de l'opinion.

Le rapport sur la situation actuelle et les thèses [6], ainsi que les résultats de l'enquête [7], closent l'étape perception et définition des problèmes d'un processus que l'on peut schématiser sous le nom de cycle politique (cf. *figure 1*).

Le présent article récapitule les thèses et les résultats de l'enquête et montre comment en tirer parti dans les futures activités destinées à faire évoluer la gestion des eaux en Suisse. Le chapitre 2 donne un aperçu des thèses sur la situation actuelle. Les résultats de l'enquête et les principales constatations qui en découlent sont présentés au chapitre 3. Le chapitre 4 examine de plus près les résultats de l'enquête pour certaines thèses. Enfin, le chapitre 5 présente les conclusions et les perspectives.

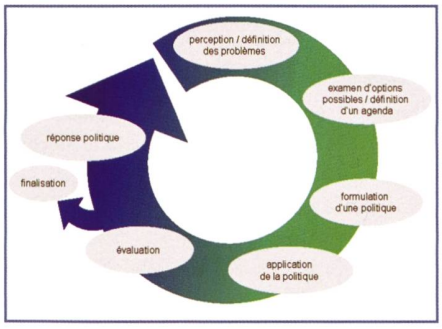

Figure 1. Schéma du cycle politique.

2. Thèses sur la situation actuelle et à venir de la gestion des eaux en Suisse

Le rapport sur la situation actuelle de la gestion des eaux en Suisse [6] comprend 28 thèses résumant les analyses et les rapports d'experts disponibles jusqu'à présent [3, 4, 5]. Ces thèses sont présentées par thème et réparties en sept groupes (cf. *tableau 1*). Pour une description détaillée, voir [6]; certaines thèses sont également présentées au chapitre 4.

3. Enquête sur les thèses

3.1 Méthode

Un questionnaire a été adressé à des responsables au sein de l'administration (Confédération, cantons), des associations et de la recherche œuvrant dans les divers secteurs de la gestion des eaux en Suisse, ainsi qu'aux responsables d'activités à incidence territoriale présentant des interactions avec la gestion des eaux. Les destinataires du questionnaire ont été priés de donner leur avis (appréciations) sur une échelle de 0 à 4:

- 0: pas d'opinion / ne sait pas (s.o.)
- 1: pas du tout d'accord
- 2: plutôt pas d'accord
- 3: plutôt d'accord
- 4: tout à fait d'accord

Afin de donner une assise plus forte aux thèses formulées, les acteurs ont de plus été in-

**1 Première parution (en allemand) dans la revue spécialisée du SSIGE gwa, no 9/09*

vités à exprimer leur avis sur les thèmes abordés, ainsi qu'à faire part de leurs expériences et de leurs critiques, et à formuler eux-mêmes des propositions (commentaires).

3.2 Taux de réponse et évaluation

Sur les quelque 200 questionnaires envoyés, au total 130 sont revenus complétés. La *figure 2* illustre la répartition de réponses par groupe d'acteurs (*figure 2*, à gauche) et par secteur (figure 2, à droite).

Le tableau 1 donne pour chaque thèse la moyenne des appréciations reçues. Les notes 3 et 4 ont été évaluées comme un «oui» et les notes 1 et 2 comme un «non». Dans le rapport sur les résultats de l'enquête [7], une fiche indique pour chacune des 28 thèses les appréciations et les principaux commentaires des personnes interrogées et présente un condensé des réactions.

Thèse	Titre de la thèse	oui	non	s.o.
Groupe de thèses 0 – Généralités				
Thèse 1	La gestion des eaux en Suisse a besoin d'une nouvelle stratégie	82 %	11 %	7 %
Thèse 2	Certains cantons ouvrent la voie	72 %	10 %	18 %
Thèse 3	L'Agenda 21 pour l'eau sert de plateforme pour le processus stratégique	54 %	23 %	23 %
Thèse 20	Les principaux défis pour la gestion des eaux en Suisse	79 %	12 %	9 %
Groupe de thèses 1 – Problèmes de pénurie				
Thèse 22	Les changements climatiques accentuent les problèmes	83 %	8 %	9 %
Thèse 24	Les conflits liés aux droits d'usage et les conflits d'intérêts s'intensifient	83 %	9 %	8 %
Thèse 25	La pénurie due au climat nécessite une gestion quantitative des eaux	72 %	19 %	9 %
Groupe de thèses 2 – Aspects juridiques				
Thèse 4	Les défis actuels et à venir exigent une réflexion sur la répartition des rôles	72 %	20 %	8 %
	4.1 : Il faut confier aux cantons et aux communes la réflexion sur la répartition des tâches	25 %	63 %	12 %
	4.2 : La Confédération doit proposer son assistance (recommandations, incitations financières)	82 %	10 %	8 %
	4.3 : Adaptation de la législation fédérale	56 %	28 %	16 %
Thèse 5	Les différentes compétences en matière de protection et d'utilisation compliquent la pesée des intérêts et la définition des priorités	75 %	14 %	11 %
Thèse 17	Adaptation ciblée de la législation	72 %	19 %	9 %
Thèse 19	Influence conceptuelle de la directive-cadre de l'UE dans le domaine de l'eau sur la gestion des eaux en Suisse	59 %	19 %	22 %
Groupe de thèses 3 – Financement des prestations publiques				
Thèse 9	Les exigences croissantes et la pression des coûts nécessitent une régionalisation et une professionnalisation de la gestion des eaux			
	9.1 : Création de conditions cadres favorisant de bonnes solutions institutionnelles	84 %	4 %	12 %
	9.2 : Les risques de la régionalisation (ancrage local) l'emportent sur les opportunités	33 %	50 %	17 %
Thèse 11	L'entretien et l'adaptation des infrastructures fournissent l'occasion de définir de nouvelles approches	81 %	8 %	11 %
Thèse 27	Protection contre les crues – assainissement des ouvrages de correction	87 %	2 %	11 %
Groupe de thèses 4 – Déficiences de l'organisation				
Thèse 6	Les cantons et les communes doivent adopter une perspective suprarégionale et intersectorielle pour utiliser au mieux les moyens financiers à disposition	88 %	3 %	9 %
Thèse 8	Les informations ne circulent pas assez entre la pratique et le niveau stratégique	63 %	20 %	17 %
Thèse 10	La modification des flux financiers nécessite des ajustements institutionnels	49 %	16 %	35 %
Thèse 23	Les défis concernant la protection des eaux, la gestion des eaux urbaines et l'approvisionnement en eau potable nécessitent des ajustements structurels	77 %	7 %	16 %
Thèse 28	Protection contre les crues – centres régionaux de prévisions	66 %	8 %	26 %
Groupe de thèses 5 – Insuffisance des instruments				
Thèse 7	Il faut pousser les programmes de suivi axés sur les bassins versants	80 %	9 %	11 %
Thèse 16	Il faut des critères pour choisir un mécanisme de gestion et de pilotage ciblé	72 %	12 %	16 %
Thèse 18	Méthodes et instruments pour peser les intérêts de la protection et ceux de l'utilisation	81 %	12 %	7 %
Thèse 21	Les défis à venir exigent une coordination de tous les domaines politiques et des instruments appropriés	81 %	10 %	9 %
Thèse 26	Protection contre les crues – préservation de l'espace nécessaire	77 %	15 %	18 %
Groupe de thèses consacrées à la gestion intégrée par bassin versant (GIB)				
Thèse 12	GIB : encouragement – application différenciée	87 %	6 %	7 %
Thèse 13	Gestion par bassin versant: structure intégrée – mise en œuvre sectorielle	68 %	16 %	16 %
Thèse 14	GIB: obstacles et risques	76 %	11 %	13 %
Thèse 15	GIB: développement d'instruments	72 %	12 %	16 %

Tableau 1. Thèses sur la gestion des eaux en Suisse [6] avec les appréciations des experts consultés [7] (oui = appréciation 3 à 4; non = appréciation 1 à 2; s.o. = sans opinion, cf. chapitre 3).

3.3 Image de l'opinion et points principaux

Les milieux concernés manifestent beaucoup d'intérêt pour la présentation de la situation actuelle [6] et approuvent l'essentiel des thèses. Voici l'image de l'opinion qui se dégage de réponses:

- Les nombreux questionnaires renvoyés (taux de réponse élevé) montrent le grand intérêt porté à l'enquête.
- Les acteurs ont explicitement apprécié la possibilité qui leur était offerte de donner leur avis.
- Les thèses du rapport initial bénéficient dans l'ensemble d'une large approbation, qui se reflète dans la moyenne élevée des appréciations *(tableau 1)*. Presque toutes les notes se situent entre 3 et 4.
- Les commentaires détaillés de nombreux acteurs – contenant parfois des vues divergentes – témoignent d'une attitude critique et engagée à l'égard du projet.

Des appréciations et des commentaires reçus, on peut déduire que les milieux concernés reconnaissent le besoin d'élaborer une stratégie de développement pour la gestion des eaux en Suisse. Les principales constatations qui ressortent des thèses et des réponses à l'enquête sont présentées à la *figure 3*.

4. Présentation de résultats pour des thèses sélectionnées

Nous examinons ci-après les résultats de l'enquête pour certaines thèses, à savoir celles qui portent sur les changements qui doivent être entrepris dans la gestion des eaux en Suisse (thèse 1), sur la répartition des rôles entre les différents niveaux de l'Etat (thèse 4), sur la régionalisation de la gestion des eaux (thèse 9) et sur la nécessité d'une adaptation des lois (thèse 17). Les thèses spécifiques à la gestion intégrée par bassin versant (thèses 12 à 15) sont présentées sous [8].

Thèse 1 – La gestion des eaux en Suisse a besoin d'une nouvelle stratégie

La gestion des eaux en Suisse s'est mise

en mouvement. Il lui faut donc une nouvelle stratégie. En raison de sa légitimité juridique, la Confédération est particulièrement mise à contribution.

La thèse 1 est la thèse de départ. Elle porte sur les changements nécessaires dans la gestion des eaux en Suisse.

Le taux d'approbation pour la thèse de départ est particulièrement élevé *(figure 4)*: au total, 82% des acteurs interrogés sont d'accord, dont 39% «plutôt d'accord» et 43% même «tout à fait d'accord». Avec une note moyenne de 2.5, le secteur de la force hydraulique s'est toute-

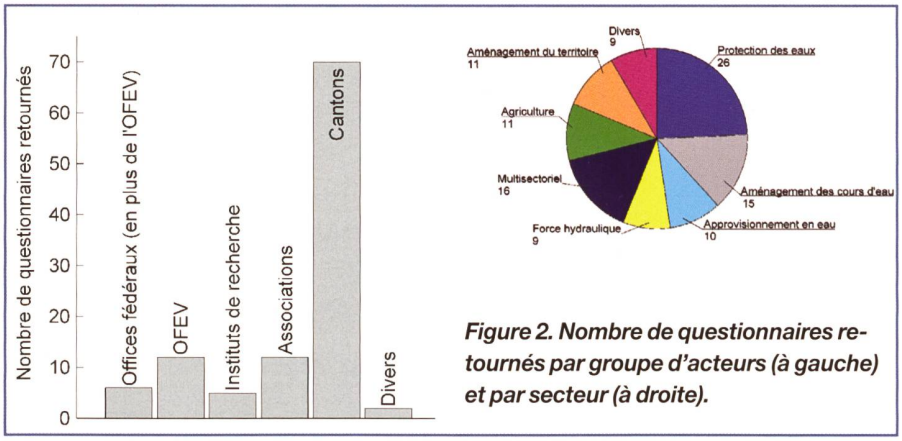

Figure 2. Nombre de questionnaires retournés par groupe d'acteurs (à gauche) et par secteur (à droite).

Il importe d'examiner et de faire progresser la gestion des eaux en Suisse
Les acteurs concernés sont unanimes: des changements sont intervenus dans la gestion des eaux et une stratégie est nécessaire pour y faire face. Il convient d'examiner les défis à relever en tenant compte des différences régionales, dans une perspective intersectorielle et à l'aide des instruments adéquats.

La Confédération doit assumer un rôle (dirigeant)
Il incombe à la Confédération de coordonner et de soutenir les travaux, c'est-à-dire de définir des recommandations, un cadre ou des lignes directrices; le cas échéant, des incitations financières pourront s'avérer utiles. Il s'agira aussi d'associer les principaux acteurs au processus à mettre en œuvre.

Il faut reconsidérer la répartition des rôles entre les différents échelons des pouvoirs publics
Le degré d'autonomie dont jouissent les communes est remis en question: il convient de professionnaliser certains domaines en les transférant à un échelon supérieur (associations, régions, cantons). La Confédération devrait aider les cantons et les communes à repenser leurs rôles respectifs.

Il faut examiner la cohérence de la législation en vigueur
On approuve l'idée d'harmoniser les lois actuelles (relations entre secteurs concernés et avec d'autres domaines politiques). Il faut saisir les occasions qui se présentent pour adapter la législation (en commençant par harmoniser les lois existantes, éventuellement élaborer une loi-cadre).

L'instrument GIB est très bien accueilli, mais son application doit être différenciée
La gestion intégrée par bassin versant (GIB) suscite l'approbation, car elle est considérée comme un bon instrument de planification intégrée et régionale, qui peut toutefois être appliqué à l'échelle sectorielle et locale. Il reste à discuter des formes d'encouragement, de la structure, des rôles des acteurs et des méthodes. On attend de la Confédération qu'elle prenne la direction des opérations (qu'elle fixe des lignes directrices, fournisse des guides d'application, crée un cadre propice, etc.). Avant d'élaborer de nouveaux instruments, il faut examiner s'il est possible d'utiliser ou d'adapter ceux dont on dispose déjà. Un point important est de définir la bonne taille et la bonne délimitation du bassin versant: selon la problématique (l'approvisionnement en eau potable et l'évacuation des eaux usées se réfèrent p. ex. à des structures politico-économiques plutôt qu'au bassin versant hydrologique) et le contexte socio-économique, un découpage faisant fi de la réalité hydrologique peut s'avérer judicieux. L'essentiel est de se baser sur des espaces «fonctionnels» et non pas sur les frontières politiques.

Les modalités et les instruments de la pesée des intérêts suscitent une large approbation
Il convient en premier lieu d'examiner, de mieux harmoniser et, le cas échéant, de perfectionner les instruments existants. En présence d'intérêts divergents (protection et utilisation), il importe surtout de fixer des priorités spatiales et temporelles. La transparence en matière de pesée des intérêts et les instruments que cela suppose constituent des outils nécessaires, mais ne remplacent pas les décisions politiques. L'essentiel, c'est la volonté politique d'agir à tous les niveaux.

Il s'agit d'optimiser en priorité les infrastructures de la gestion des eaux
Optimiser les infrastructures de la gestion des eaux permettra de gagner en efficience (de mieux atteindre nos objectifs à moindres frais), grâce à une régionalisation ciblée en fonction des tâches à accomplir. De nouvelles structures régionales – plutôt que locales – conduiront à adopter des solutions à la fois plus professionnelles et plus économiques. En outre, un regard neuf sur l'ensemble du système apportera peut-être aussi des solutions plus modernes et plus efficaces. Il convient d'envisager des modes de financement innovants, d'aucuns formulant toutefois des critiques à l'égard du financement par des fonds ou par des solutions intersectorielles. On estime que c'est surtout dans la protection contre les crues que des investissements s'imposent.

Il faut harmoniser la gestion des eaux avec d'autres domaines à incidence territoriale
Une approche intégrée se doit de tenir compte dès le stade de la planification des liens étroits qui existent entre gestion des eaux, gestion du territoire (agriculture, politique de l'habitat / aménagement du territoire) et politique énergétique.

Figure 3. Principales constatations à tirer des thèses et des réponses à l'enquête.

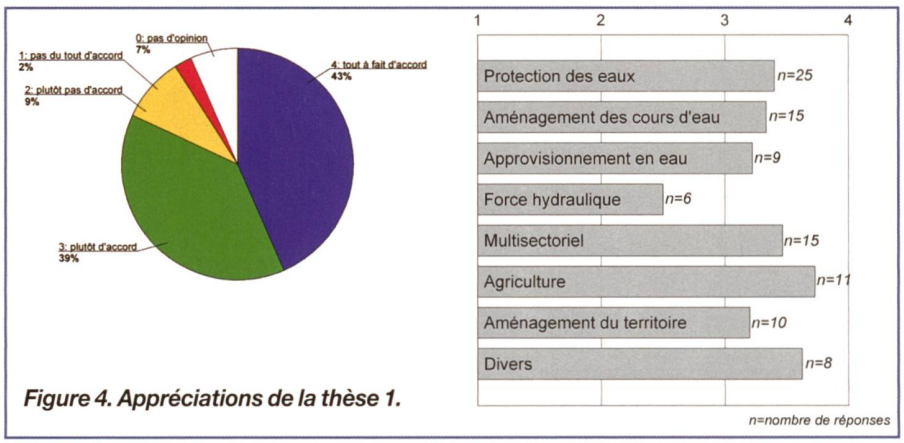

Figure 4. Appréciations de la thèse 1.

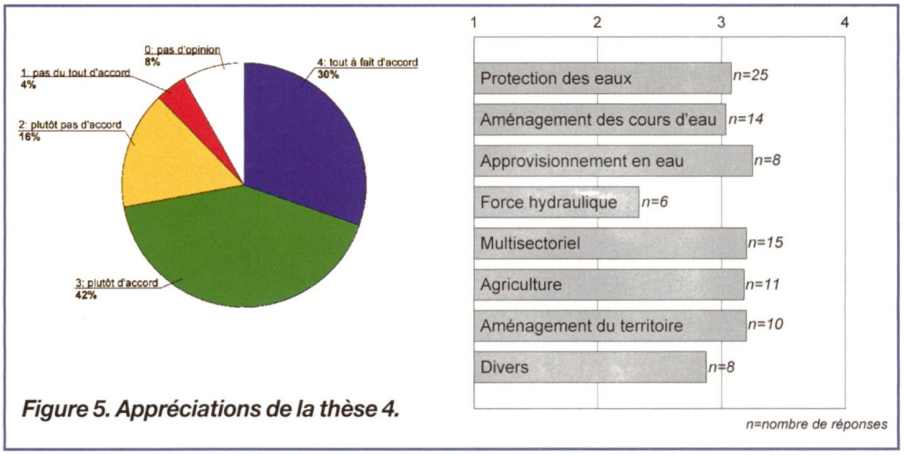

Figure 5. Appréciations de la thèse 4.

fois montré plus critique. Les acteurs sont donc unanimes à penser que des changements sont intervenus dans la gestion des eaux en Suisse et qu'il faut une stratégie pour aborder et gérer l'évolution en cours. Il appartient à la Confédération d'en assumer la conduite (pilotage, coordination générale).

Thèse 4 – Les défis actuels et à venir exigent une réflexion sur la répartition des rôles

La répartition des compétences et des tâches entre les trois niveaux de l'Etat, telle qu'elle est définie dans la Constitution fédérale, est considérée comme un atout. Elle permet d'obtenir en principe un système à grande capacité d'adaptation. Mais le prix de cette flexibilité est parfois une certaine opacité et une grande complexité dans la pesée des intérêts. Il convient de remettre en question et, le cas échéant, de redéfinir, le degré d'autonomie communale garantie par les cantons et qui est faisable dans le cadre de la législation constitutionnelle en vigueur.

Sous-thèse 4.1. Il faut confier aux cantons et aux communes la réflexion sur la répartition des tâches, sans que la Confédération intervienne.

Sous-thèse 4.2 La Confédération doit proposer son assistance (lignes directrices, recommandations, etc.) pour trouver la bonne répartition des rôles et créer des incitations (contributions financières).

Sous-thèse 4.3 Pour adapter la répartition des rôles, une législation fédérale appropriée doit garantir une procédure homogène et contraignante.

La thèse 4 traite la question de savoir s'il convient de redéfinir la répartition des rôles et des compétences entre les trois niveaux de l'Etat et comment. Les sous-thèses 4.1 à 4.3 examinent diverses manières de repenser cette répartition des rôles. Elles passent en revue les différents rôles que la Confédération pourrait jouer dans ce contexte: la sous-thèse 4.1 propose une réflexion à mener sans que la Co nfédération intervienne; la sous-thèse 4.2 envisage une fonction d'assistance de la part

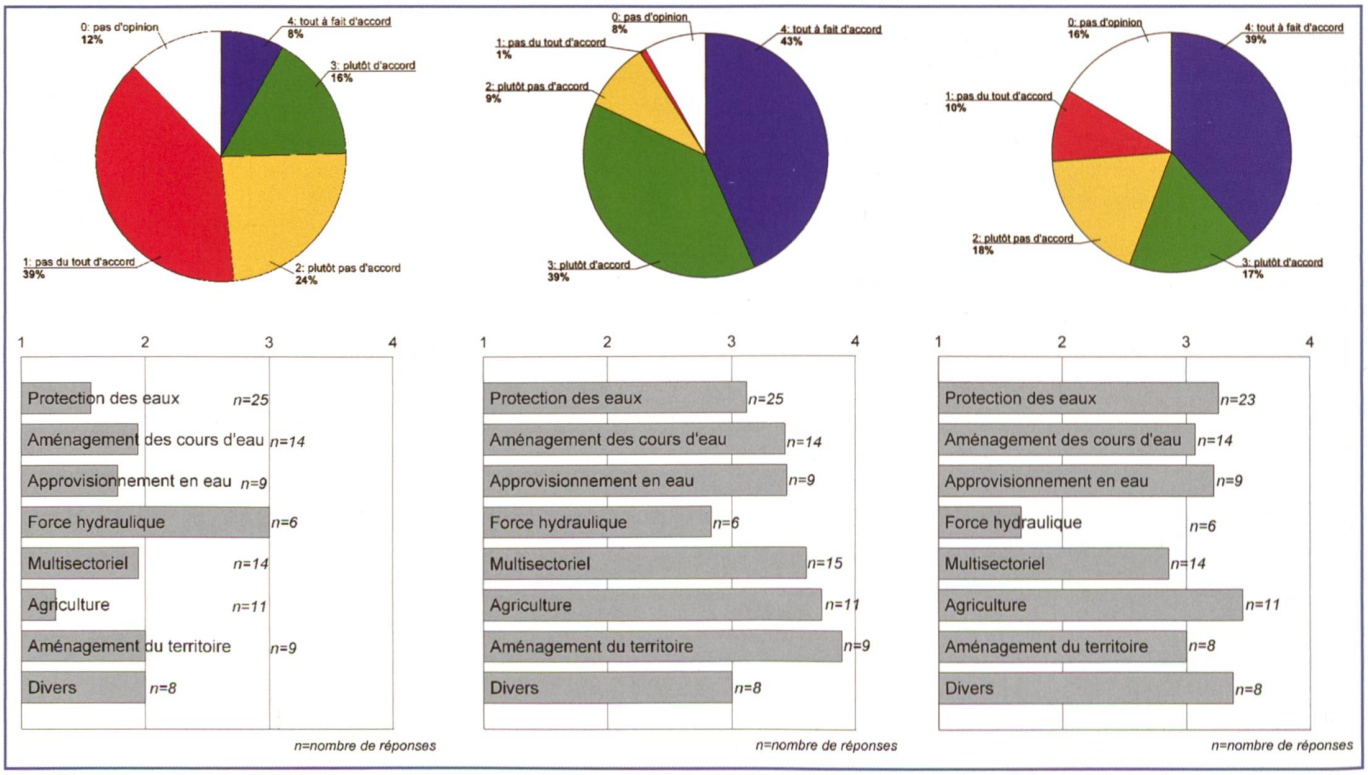

Figure 6. Appréciations des sous-thèses 4.1 (à gauche), 4.2 (au milieu) et 4.3 (à droite).

de la Confédération; la sous-thèse 4.3 prévoit de garantir une procédure homogène par l'adoption de dispositions appropriées dans la législation fédérale.

La thèse principale est approuvée dans une proportion supérieure à 70% *(figure 5)*. Les acteurs sont donc d'accord qu'il faut reconsidérer l'actuelle répartition des rôles entre communes et cantons (degré d'autonomie communale, structures de petites dimensions). En revanche, la répartition des fonctions entre la Confédération et les cantons n'est pas remise en question.

La comparaison des réactions aux sous-thèses 4.1 et 4.2 *(figure 6)* débouche sur une opinion générale assez claire: alors qu'une majorité des acteurs rejette la sous-thèse 4.1 (63%), la sous-thèse 4.2 bénéficie au contraire d'une approbation qui se chiffre à 82%. Les réactions à la sous-thèse 4.3 sont en revanche moins claires: près de 40% des personnes qui ont répondu étaient « tout à fait d'accord», mais la proportion des rejets est également élevée (28%).

Les résultats presque totalement opposés entre la sous-thèse 4.1 et 4.2 reflètent l'avis d'une majorité d'acteurs qui souhaitent que la Confédération participe à ce travail de réflexion et ne le laisse pas entièrement aux cantons et aux communes. La grande majorité des acteurs imagine ce rôle sous la forme d'assistance (recommandations, lignes directrices, éventuellement incitations financières). Une bonne moitié des acteurs va plus loin et propose une adaptation (soigneusement dosée) de la législation fédérale dans le sens d'une uniformisation de la procédure (sous-thèse 4.3).

Thèse 9 – Les exigences croissantes et la pression des coûts nécessitent une régionalisation et une professionnalisation de la gestion des eaux

Sous-thèse 9.1. En réponse aux exigences de plus en plus élevées, à la complexité croissante des systèmes et à la pression des coûts (financement, maintien de la valeur, contrôle des prestations et des coûts), il faudra davantage régionaliser la gestion des eaux en Suisse si l'on veut augmenter la professionnalisation et la qualité de l'exécution des tâches. Cette solution inclut notamment des aspects organisationnels, institutionnels, mais aussi financiers et intersectoriels. En conséquence, il s'agira de créer des conditions-cadres favorables à cette approche.

Sous-thèse 9.2 En régionalisant et en professionnalisant la gestion des eaux, on risque de perdre des prestations bénévoles et un engagement sous forme de volontariat et de devoir les remplacer par des prestations rémunérées, ce qui neutraliserait les éventuelles économies d'échelle.

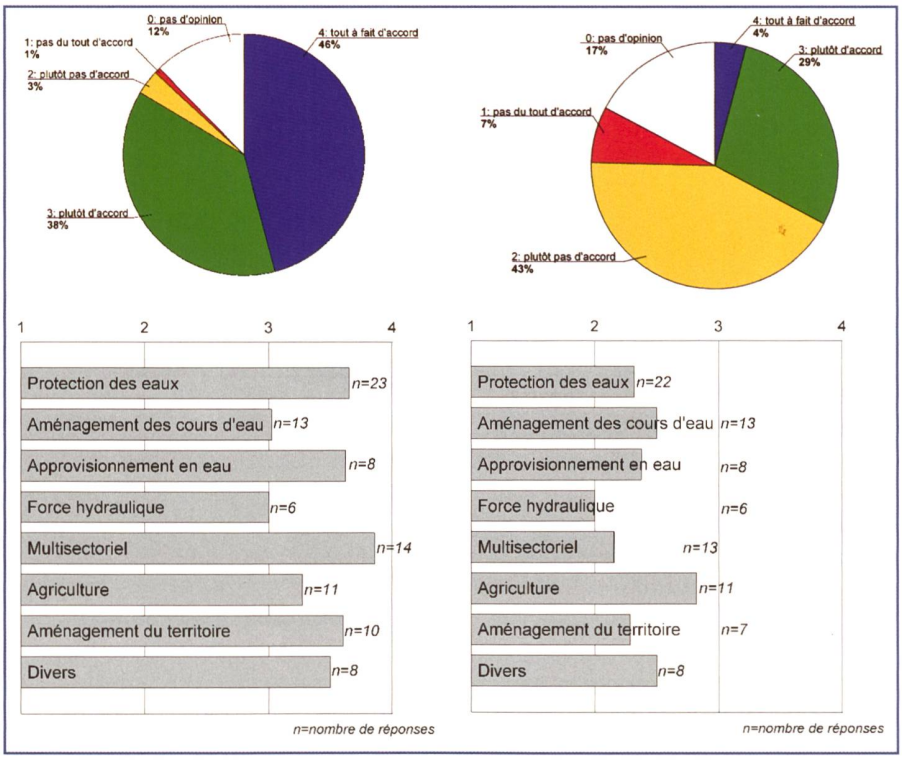

Figure 7. Appréciations des sous-thèses 9.1 (à gauche) et 9.2 (à droite).

La thèse 9 discute la nécessité de solutions régionales et plus professionnelles de la gestion des eaux en Suisse. La sous-thèse 9.1 examine l'importance de régionalisations judicieuses pour la Suisse, la sous-thèse 9.2 exprime la crainte de voir disparaître des prestations bénévoles et un engagement relevant du volontariat, ce qui neutraliserait les économies d'échelle.

L'évaluation montre des appréciations divergentes *(figure 7)*: alors que la sous-thèse 9.1 reçoit l'approbation d'une large majorité (84%), avec des réserves notamment côté aménagement des cours d'eau et force hydraulique, les acteurs adhèrent toutefois très peu à la sous-thèse 9.2. Avec 50% de rejets, surtout de la part des exploitants de la force hydraulique et des acteurs multisectoriels, cette sous-thèse se place en deuxième position des thèses rejetées.

La grande majorité des acteurs admet donc que de nouvelles structures, régionales plutôt que communales ou de petite taille, sont un moyen de relever les défis actuels (y compris la pression des coûts) (sous-thèse 9.1), ce qui permettra de trouver des solutions plus professionnelles et plus économiques. Dans la pratique, la gestion des eaux en Suisse évolue déjà dans ce sens. La notion de «régional» ne recouvre cependant pas forcément uniquement la notion de bassin versant hydrologique, mais aussi des structures économiques et politiques, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Le volontariat ne permet plus de garantir la qualité que requiert une gestion adéquate des eaux, d'où la nécessité de créer des structures appropriées. Les acteurs interrogés ne partagent pas les craintes de voir les solutions professionnelles accroître les coûts en raison de l'abandon des prestations bénévoles (sous-thèse 9.2). Ils craignent plutôt une perte de proximité citoyenne (démocratie).

Thèse 17 – Adaptation ciblée de la législation

L'adaptation de la législation est un thème qui est déjà débattu en politique. Il faut saisir cette opportunité et réviser la législation, en examinant l'adéquation des différentes variantes susceptibles d'améliorer la cohérence du régime législatif (harmonisation des lois sectorielles, regroupement en une loi sur la gestion des eaux, loi-cadre sur l'eau).

La thèse 17 envisage la nécessité d'adapter la législation existante pour accroître la cohérence des lois sectorielles relatives à la gestion des eaux (liens réciproques entre les secteurs et avec d'autres domaines politiques). Cette idée d'améliorer la cohérence suscite une approbation manifeste (72%), surtout par les acteurs extérieurs à la gestion des eaux (agriculture, aménagement du territoire); tandis que le secteur force hydraulique se montre réservé *(figure 8)*.

Il s'agit donc d'exploiter les diverses opportunités d'adapter la législation. Certains commentaires témoignent d'une tendance à soutenir la première et la troisième variantes en matière de législation, proposées dans la thèse: il convient tout d'abord d'examiner la pertinence des lois existantes et de mieux

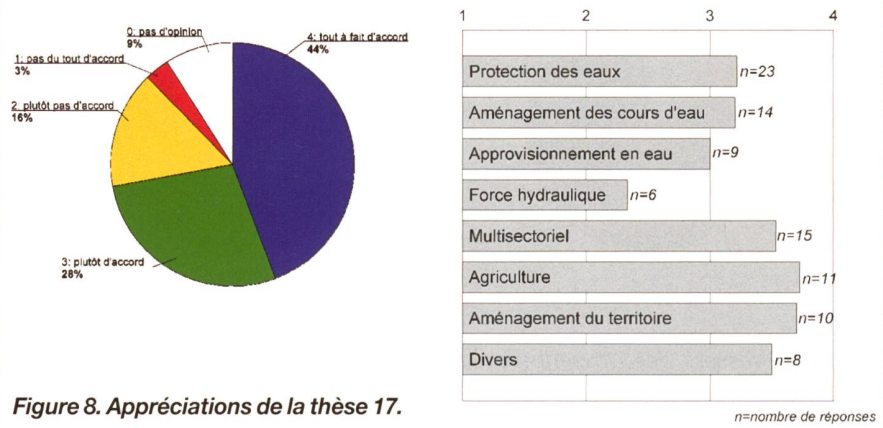

Figure 8. Appréciations de la thèse 17.

les harmoniser; une loi-cadre pourrait aussi s'avérer utile; l'idée de réunir les dispositions existantes dans une nouvelle loi suscite plutôt le rejet.

5. Conclusions et perspectives

L'objectif de cette enquête – obtenir une image représentative de l'opinion tout en suscitant une perception plus aiguë des problèmes qui se posent dans la gestion des eaux en Suisse – a notamment pu être atteint grâce aux commentaires détaillés qui accompagnaient les réponses. Les appréciations ainsi que les nombreux commentaires, à la fois critiques et constructifs, complètent et enrichissent le rapport sur la situation actuelle de la gestion des eaux en Suisse en tant que document de base pour la suite des activités. L'évaluation de l'enquête met ainsi un terme à la phase de perception et définition des problèmes dans le cycle politique *(figure 1)* de la gestion des eaux en Suisse. Les problèmes et les défis que les milieux professionnels jugent importants ont été analysés et mis à plat.

Il s'agit à présent d'évaluer et de développer, sur la base des résultats des analyses et des principales constatations qui ont été faites, les possibilités d'action permettant de relever les défis identifiés (deuxième étape du cycle politique, cf. *figure 1*). A ce processus, il importe d'associer les principaux acteurs de la gestion des eaux. Les principales activités peuvent se résumer comme suit:

5.1 Options s'offrant à la gestion des eaux en Suisse

Une prochaine étape consistera à élaborer des propositions visant à adapter la gestion des eaux sur les plans organisationnel et institutionnel, pour lui permettre d'aborder les problèmes actuels et de relever les défis à venir. Une étude a déjà été commandée pour démontrer et évaluer les diverses options envisageables.

5.2 Gestion intégrée par bassin versant

Les présents résultats apportent une contribution précieuse aux efforts demandés par plusieurs acteurs pour mettre en œuvre les principes d'une gestion intégrée des eaux (cf. p. ex. GWA 3/2009). L'Agenda 21 pour l'eau et l'OFEV ont d'ores et déjà lancé des activités qui relèvent de cette approche: se basant sur une analyse et une évaluation d'exemples concrets de GIB [5], l'Agenda 21 pour l'eau a décidé de faire de cette gestion un de ses principaux champs d'action. Il a ainsi mis sur pied un groupe de travail, qui a notamment défini un programme des activités GIB pour les années 2009 et 2010. La première étape comporte la rédaction des idées directrices et une prise de position destinées à servir de référence pour la suite des activités prévues. Les étapes suivantes viseront à clarifier la marge de manœuvre juridique, à élaborer une stratégie de mise en œuvre et de promotion de la GIB en Suisse et enfin à élaborer des instructions pratiques assorties d'aides à l'application.

5.3 Programme national de recherche Gestion durable de l'eau (PNR 61)

Les projets scientifiques du Programme national de recherche Gestion durable de l'eau (PNR 61, www.nfp61.ch) seront menés entre 2010 et 2013. Ce programme présente de nombreuses analogies avec les questions posées au sujet de l'orientation future de la gestion des eaux en Suisse. Il apportera un éclairage scientifique sur cette thématique, notamment sous l'angle de systèmes naturels et sociaux en constante évolution. Les présents résultats apportent donc une contribution au PNR 61; à l'inverse, les résultats de ce PNR viendront appuyer les efforts entrepris pour faire progresser la gestion des eaux en Suisse.

Les résultats des thèses et de l'enquête pourront également s'avérer utiles pour les travaux d'autres acteurs de la gestion des eaux en Suisse (idem aux projets cantonaux correspondants).

Références

[1] Commission fédérale d'étude «Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons dans le domaine de l'économie des eaux». Rapport final, 16.4.1980, Berne.

[2] *Vollenweider Stefan:* Wasser-Agenda 21 – Zukunftsstrategien für die schweizerische Wasserwirtschaft. Gas-Wasser-Abwasser, 7/2006, 557–562.

[3] Ernst Basler + Partner: Gestion des eaux en Suisse – Analyse systémique, rapport d'experts sur mandat de l'OFEV, 2007, Zollikon. www.environnement-suisse.ch/wawi-suisse.

[4] Ernst Basler + Partner: Wasserwirtschaft Schweiz 2025 – Herausforderungen und Handlungsmöglichkeiten, rapport d'experts sur mandat de l'OFEV et du BaslerFonds, 2007, Zollikon. www.environnement-suisse.ch/wawi-suisse.

[5] Bonnard & Gardel: Description et analyse d'exemples de gestion intégrée par bassin versant (GIB), rapport d'experts sur mandat de l'OFEV, 2007, Berne. www.environnement-suisse.ch/wawi-suisse.

[6] *Aschwanden Hugo, Pfaundler Martin, Vollenweider Stefan:* Gestion des eaux en Suisse 2007 – Situation actuelle et thèses, OFEV, 2007, Berne. www.environnement-suisse.ch/wawi-suisse.

[7] *Schaffner Monika, Pfaundler Martin, Aschwanden Hugo, Vollenweider Stefan*: Résultats de l'enquête sur le rapport «Gestion des eaux en Suisse 2007 – Situation actuelle et thèses». BAFU, 2009, Bern. www.environnement-suisse.ch/wawi-suisse

[8] *Aschwanden Hugo, Pfaundler Martin:* Einzugsgebietsmanagement und Integrale Wasserwirtschaft – Entwicklungen aus nationaler Sicht. Gas-Wasser-Abwasser, 6/2009, 163–171.

Adresse des auteurs
Monika Schaffner, Dr. phil nat.
Sektion Gewässerbewirtschaftung
Eidg. Dept. für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK
Papiermühlestrasse 172, CH-3063 Ittigen
Tel. +41 31 324 76 40
monika.schaffner@bafu.admin.ch.